

La FARLEDE le 29 janvier 2008

Monsieur le Préfet
Préfecture du VAR
Avenue du 112ème RI
83200 TOULON

OBJET :

DSP eau /assainissement la CRAU

Pièces jointes : lettre à Monsieur le Maire de la CRAU.

PV de la commission d'ouverture des plis du 16 11 07

LR/AR

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver ci-joint copie d'un courrier adressé ce jour à Monsieur le Maire de la CRAU relatif à la délibération du 22 janvier 2008 de son conseil municipal portant sur l'autorisation de signer une DSP avec la SVAG.

Nous nous permettons d'attirer l'attention de vos services d'une part, sur l'opportunité d'une telle décision à quelques semaines de la mise en place d'un nouveau conseil municipal ; d'autre part, sur les délais minimum accordés aux entreprises candidates. Cette façon de procéder est préjudiciable aux sociétés indépendantes. Elle contribue à renforcer le côté léonin des contrats signés avec le délégataire sortant, déjà avantagé par sa parfaite connaissance du dossier.

Nous considérons que l'esprit de la loi Sapin est dénaturé et que le résultat de cette DSP tient plus de la motivation politique que du libre jeu de la concurrence.

C'est pourquoi nous adhérons tout à fait aux réserves émises par la DGCCRF et sollicitons de votre part un arbitrage dans l'intérêt de la collectivité et des usagers que nous défendons.

Veillez-agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération.

Pour le Bureau, Josette GILBERTON, présidente

